

*MAIRIE
DE
CUREMONTE*

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 29 octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 octobre 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT — Mme Marlène MIQUEL- Mme Marguerite PREVOST- Monsieur Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER – Mme Bernadette GIRONDE

Etaient absents : Mme Isabelle LAMOUREUX-Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE)- Monsieur Tim MANNAKEE

M. Jean-Christophe MARIT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATIONS

DE58/2024	DM n°10 Budget Principal : VIREMENT DE CRÉDITS – CIMETIERE - CAVURNE		
DE59/2024	VENTE DE MATÉRIELS AGRICOLES		
DE60bis/2024	PROGRAMME RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE		
DE61bis/2024	AVENANT n°1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2023/2025 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL		

Madame le Maire met à l'approbation le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 15/10/2024.

Le nom de Mme Isabelle BARRIER est à rajouter dans les présents, le PROCES-VERBAL de la réunion est approuvé l'unanimité.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE :

DE19/2024 : Avenant n°1 entreprise « Veyssiere TP » - Travaux aménagement du parking de la Combe

DELIBERATIONS :

DE58/2024 OBJET : DM N°10 BUDGET PRINCIPAL - VIREMENT DE CREDITS - CIMETIERE - CAVURNES
--

Madame le Maire constate que le nombre de personnes souhaitant se faire incinérer est de plus en plus important et qu'il convient de considérer la nécessité de mettre en place soit un autre columbarium, soit des cavurnes dans les espaces libres où on ne peut concevoir l'implantation de caveaux funéraires.

Madame le Maire précise que l'emplacement du jardin du souvenir et du columbarium est assez petit et qu'il est difficile d'envisager que l'on puisse y loger un autre columbarium.

Cependant, 3 ou 4 cavurnes, comprenant 2 urnes chacune, mesurant 55x55 cm en béton avec couvercles réalisés en granit, seraient susceptibles de trouver leurs places dans une allée. A cet effet, Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la mise en place de cavurnes dans le cimetière communal,
-
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à solliciter des devis, les signer ainsi que tous les documents administratifs s'y rapportant,
- **De PROCEDER à l'ouverture de crédits suivante :**
-

- **PROGRAMME : CAVURNES**

- SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art. 212 Aménagement de terrain	+ 2 500.00€	Art. 021 Virement de la section Fonctionnement	+ 2 500€

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Art. 615221 Travaux Bâtiments	- 2500.00€
Art. 023 Virement à la section Investissement	+ 2500.00€

DE59/2024 OBJET : VENTE DE MATERIELS AGRICOLES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 18 octobre 2024 avec Monsieur le Maire de Marcillac-la-Croze et un de ses adjoints, au sujet du matériel en commun dont les deux collectivités sont propriétaires.

En effet, depuis 2007, chacune possède à moitié, un tracteur d'occasion avec chargeur et son matériel (benne et fourche) ainsi qu'une rigoleuse (ou rototrancheuse, soit un outil adaptable au tracteur pour curage des fossés), sachant que l'épareuse a été vendue en 2021.

Ce matériel avait été acheté en 2007, pour une valeur totale de **30 630.76€ TTC** soit 25 611.00€ HT :

- TRACTEUR : **15 000€ HT** - Chargeur + Benne + Fourche : **6 100€ HT** - Rigoleuse : **4 511€ HT**

Or subventions, le reste à charge pour les 2 communes étaient de :

- TRACTEUR : 15 000€ HT - Chargeur + Benne + Fourche : 1 586€ HT - Rigoleuse : 2 345.72€ HT

Soit un montant total, pour l'ensemble de ce matériel, pour chacune des communes de **9 465.86€ HT**

Considérant la vétusté du tracteur, les diverses réparations qui ont été effectuées ainsi que celles qui se profilent prochainement, les élus présents ont évoqué la nécessité de procéder à la vente de ce matériel, tout en considérant la difficulté que représente une utilisation commune.

Un des élus de Marcillac-la-Croze se proposerait de procéder à la négociation de cette vente.

Madame le Maire a souligné l'importance que revêt l'utilité d'un tracteur pour la commune notamment pour effectuer certains travaux et souhaite connaître l'avis du conseil municipal.

De plus, la commune s'était dotée d'une lame de déneigement en 2009 pour un montant de **3 289€ TTC** soit 2 750€ HT, avec un reste à charge or subvention de 1 650€ HT, ce matériel n'ayant depuis été utilisé qu'à une seule occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la vente de ce matériel,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à participer à la négociation relative à la vente du matériel acquis avec Marcillac-la-Croze
- **DECIDE** la vente de la lame de déneigement **et AUTORISE** Mme le Maire à négocier son prix avec des tiers intéressés,
- **DE NE PAS ENTREVOIR** dans l'immédiat, l'acquisition d'un nouveau tracteur,

Isabelle BARRIER demande quels sont les besoins réels d'utilisation du tracteur. Il faudrait les quantifier. Alban MARTIN précise que l'épareuse est sous-traitée. Certaines communes le font et ce n'est pas si cher. En ce qui concerne la rigoleuse, il y a certainement un besoin de revoir des fossés. Le département

s'occupe de ses fossés. Le mieux serait d'externaliser cette prestation et libérer le temps pour l'agent. Car il est difficile d'entretenir le bourg et tous les hameaux avec un demi agent.

DE60bis/2024 OBJET : PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT MAIRIE

Dans le cadre d'une étude confiée à CORREZE INGENIERIE en octobre 2023 sur les opportunités d'amélioration énergétiques sur nos bâtiments communaux, mairie et école, Madame le Maire informe les élus qu'une réunion s'est tenue le 14 octobre 2024 en vue de définir les priorités d'intervention et les modalités administratives en prévision d'une exécution pour 2025.

Madame le Maire donne connaissance aux élus du contenu de ce bilan énergétique patrimonial faisant état pour chaque bâtiment du bilan des consommations énergétiques, des émissions de GES et évaluant les actions de performance énergétique permettant une amélioration de la performance engendrant une maîtrise des coûts de fonctionnement énergétiques du patrimoine.

Les divers scénarii préconisés sont les suivants :

- **1) Sécurisation du chauffage de la mairie et du gîte** avec remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés bois et remplacement de 7 menuiseries, pour une somme approximative totale de 70 000 € TTC
- **2) Rénovation globale de la mairie et du gîte avec isolation thermique par l'intérieur** des parois verticales et doublage isolant sur les murs, remplacement des éclairages existants par des LED avec mise en place d'une pompe à chaleur, pour une somme approximative de 125 000 € TTC.
- **3) Rénovation énergétique globale du bâtiment école** avec isolation du logement, mise en place d'une pompe à chaleur eau, remplacement des éclairages existants par des LED, pour une somme approximative de 170 000 € TTC.

Madame le Maire invite les élus à se prononcer sur la nature des travaux à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AXER les priorités sur le scénario n°1 en considérant 10 menuiseries au lieu de 7**, dont le coût d'opération totale (AMO et MO compris) s'évaluerait à **100 800 € TTC, soit 84 000€ HT**
- **DE FAIRE EXAMINER** le plancher de la mairie avant réalisation de tout ouvrage,
- **DE CONSIDERER** la nécessité d'entrevoir une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un cahier des charges destiné à contracter avec un bureau d'études, un marché pour le suivi des travaux de la chaudière et de la construction en sous-sol d'un local adapté,
- **D'ACCEPTER** de déléguer cette mission **d'Assistance à Maîtrise D'Ouvrage à Corrèze Ingenierie** pour un montant **de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC**
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'**ADEME**, du **CRTE** et du **DEPARTEMENT**,
- **DE REDEFINIR** les éléments et figurant dans la contractualisation avec le Conseil Départemental
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents correspondants.

- **D'ACCEPTER le PLAN de FINANCEMENT** ci-dessous :

-		
-	Coût Total de Travaux	100 800€ TTC soit 84 000€ HT
-		
-	Conseil Départemental 40%	27 600€
-	ADEME	10 500€
-	CRTE	21 000€
-	FCTVA 16,404% TTC	16 535€
-		
-	Autofinancement	25 165€
-		

- **De PROCEDER à l'ouverture de crédits suivants :**

-

- **PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE BÂTIMENT MAIRIE :**

- INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
231 Travaux bâtiments	- + 1 200€	021 Virement de la section Fonctionnement	- + 1 200€

-

- FONCTIONNEMENT

-

615221 Entretien Bâtiments	- 1 200€
023 Virement à la section Investissement	- + 1200€

Nelly GERMANE ajoute que l'entreprise BM Couverture est venue voir les poutres qui soutiennent le plancher de la mairie et ne semble pas inquiet. Il convient néanmoins de retirer l'isolation sur une petite surface pour vérifier l'aspect des poutres et planches avant de bâtir les emplacements du silo et de la chaudière.

**DE61bis/2024 OBJET : AVENANT n° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2023-2025
avec 7e CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Madame le Maire rappelle aux élus la délibération du 20 février 2023 n° 10/23, présentant les principes de la politique départementale d'aides aux collectivités, sous la forme de contractualisation avec les communes pour une période triennale. C'est dans cet objectif qu'au cours de cette même réunion avait été présenté le contrat de solidarité pour les années 2023 à 2025, retraçant les objectifs d'investissement de la commune retenus par le Département et le détail des financements départementaux ; Ils se résumaient ainsi :

Opération	Montant estimé	HT	Aide du CD	Taux	Année
Création parking	15 000 €		3 750 €	25 %	2023
Aménagement bourg	165 000 €		25 000 €	15.15 %	2023
Aménagement bourg	110 000 €		25 000 €	22.73 %	2024
Rénovation énergétique mairie	40 000 €		16 000 €	40 %	2024
Aménagement bourg	105 000 €		25 000 €	23.81 %	2025
Toiture Ecole	26 553 €		6 638 €	25 %	2025
TX abords école	20 000 €		5 000 €	25 %	2025

Montants TX Totaux Aides

TOTAUX	481 553 €	106 388 €		
---------------	------------------	------------------	--	--

Au regard de ces éléments et tenant compte de la décision du conseil municipal de mener à bien le dossier de rénovation énergétique de la mairie dont les coûts d'investissement sont supérieurs à ceux initialement

évalués, Madame le Maire PROPOSE de procéder à la mise en place d'un avenant N°1 qui s'établirait de la façon suivante :

Opération	Montant HT estimé	Aide du CD	Taux	Année
Création parking	15 000 €	3 750 €	25 %	2024
Aménagement bourg	165 000 €	25 000 €	15.15 %	2023
Aménagement bourg	110 000 €	25 000 €	22.73 %	2024
Aménagement bourg	105 000 €	25 000 €	23.81 %	2025
Rénovation énergétique mairie	69 000 €	27 600 €	40 %	2025
TOTAUX	464 000€	106 350 €		

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité :

- De **CONTRACTER UN AVENANT N°1** au contrat de solidarité avec le conseil Départemental,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES :

VOIRIE : *Il est acté que la commission composée d'Alban, de Nelly, de Bernadette et de Jean Christophe se réunisse le 4 novembre à 9H30 devant la mairie pour inspecter l'état du revêtement des voiries.*

Nettoyage des fontaines du village : *Nelly GERMANE montre aux élus quelques photos où l'on peut distinguer des administrés (Michel NOUAL, Etienne et Bernadette ROSE) occupés à nettoyer les fontaines du village. Ils avaient précédemment enlevé le lierre qui avait colonisé le mur de soutènement de la route allant chez Mme WYZE. Il convient de les remercier chaleureusement sur le prochain bulletin.*

Contribution Ukraine : *Suite à la décision du conseil municipal du 05 avril 2022 de faire un don au profit des ukrainiens, le ministère remercie la collectivité.*

CR n°16 PAB : *Il convient de rediscuter avec l'entreprise EIFFAGE au sujet de la redéfinition de la surface des planches à refaire ainsi que du montant de l'Avoir que cette entreprise doit nous octroyer. Si un accord n'est pas trouvé, tous les membres du conseil municipal concèdent le fait de leur faire reprendre toutes les surfaces incorrectes. La pose du garde-corps satisfait les élus, hormis Jean Christophe MARIT qui le trouve très haut. Il estime qu'il aurait pu être posé au sol.*

Mise en place de végétaux : *La toile de paillage et la mise en place d'un paillis ont été approuvés par les membres du conseil en vue de limiter le désherbage. Isabelle BARRIER est inquiète au regard du comportement de certains automobilistes qui n'hésitent pas à rouler sur la terre où les végétaux doivent être plantés. Elle préconise d'installer des bordures. Les élus souhaitent attendre que la végétation soit plantée et que les arbustes aient pris leur place avant de concevoir cette prestation qui engendre des coûts supplémentaires. Il est*

Décorations de Noël : *Comme chaque année, la commune a reçu des propositions financières de deux entreprises vendant des sapins de Noël. Depuis le début du mandat, il avait été suggéré et proposé de composer des décorations qui auraient remplacé les sapins de Noël placés à l'entrée des hameaux. Le club du troisième âge avait déjà confectionné des décorations. Sandrine BILLIERE se propose d'associer les Curemontois qui le souhaitent à 4 demi-journées (9-16-23 et 30 novembre) chez elle, au Mazet, aux fins de fabriquer des ornements en bois. Nelly GERMANE montre aux élus des photos d'éléments que Sandrine a fabriqués. Les élus sont enthousiastes et décident que la commune n'achètera que 2 sapins : un gros à implanter sur la place de la Barbacane, un autre plus petit à mettre à l'école. Le montant des autres sapins achetés les autres années pour les hameaux, sera consacré aux fournitures qui seront utilisées pour la confection des objets en bois. Il est nécessaire de prévoir lorsque l'Entreprise SEVE PAYSAGE viendra, de lui faire réaliser un carottage pour que le sapin puisse être bien positionné, car il ne pourra être attaché à la grille du monument aux morts qui a été enlevée lors de l'aménagement de cet espace.*

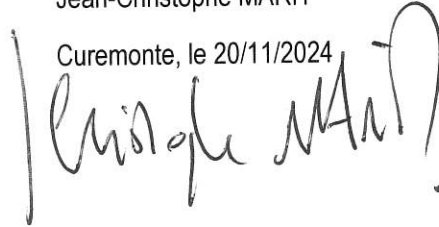
Voies Vertes Pâles : Nelly GERMANE présente aux élus une carte émanant du Conseil Départemental représentant le tracé des « voies vertes pâles » qui sont déjà des voies existantes à faible trafic sur lesquelles une signalétique sera apposée, autorisant tous modes de déplacement en encourageant les mobilités douces (vélos et marches). Ces voies répondent aux besoins touristiques et permettent de découvrir les sites emblématiques de la Corrèze.

Sur notre commune, il s'agit de la voirie départementale venant de Branceilles et allant jusqu'à Curemonte à laquelle s'ajoutent les voies communales de La Gouderie et de Peyre.

Peyre : Suite aux intempéries, tranchée affaissée près du Pont. A voir avec la commune de BRANCEILLES.

Jean-Christophe MARIT

Curemonte, le 20/11/2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Christophe Marit', written over the typed name and date.

